

qu'en fait l'auteur est rapide, mais plein de relief, et ce curieux morceau donne une idée exacte de ce qu'était et de ce que coûtait en ce temps-là un de ces grands procès qui usaient plusieurs générations de plaideurs. Ce monstrueux litige demeura provisoirement sans solution, et il n'apparaît pas qu'il ait été jugé dans cette campagne acharnée que maître Hilaire Martin fournit contre les Angevins. La force d'inertie des juges triompha de l'obstination des marchands, et le crédit des bourgeois d'Angers l'emporta sur eux. Ce ne fut qu'en 1596 que le débat séculaire prit fin au moyen d'un arrêt consacrant une sorte d'expédient et de transaction.

Tant il y a qu'en 1537, après trois ans d'une guerre sans trêve, après des entreprises, démarches et pérégrinations sans nombre, Hilaire Martin revint à Orléans où il présenta la carte à payer. Ce mémoire se soldait par 1,963 livres tournois, ce qui, au poids actuel de l'argent, représente une somme de 36,809 fr. 50 cent. Ce chiffre porte avec lui son enseignement. Citons pour dernier trait de mœurs cet article du mémoire du procureur général Martin :

« Dépenses extraordinaires faictes en présens de poisson, cher, gibier, desjeuners, disners, soupers et gouters à plusieurs gros personaiges qui luy faisoient plusieurs services et lui donnoient entrée ès maisons des seigneurs, princes, auxquelles il n'eust peu avoir entrée sans leur moyen, et lesquels ne vouloient prendre argent ni présent de soye, cy..... 630 livres tournois. » (2,760 fr. 83 c.) somme dans laquelle figurent pour 192 livres (830 fr. 84 c.) douze poinçons de vin présentés au cardinal de Lorraine, à ses gens et à ses familiers.

On se demande naturellement quelles étaient les ressources qui, au milieu de ces conflits sans cesse renaissants pourvoyaient à l'entretien de la voie fluviale, aux *curages*, *balisages*, *hausserées* (digues ou chemins de halage.) Quoique cet